

► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest ◀

Présentation du programme APAO

N°2

Novembre 2007



EDITO, Paul N Diaye (UCAD/Dakar).

S'habituer à évaluer...

Les aires protégées d'Afrique de l'ouest ont, pour la plupart, été constituées au cours de la période coloniale. Depuis lors, dans le contexte spécifique de ces espaces, on a parfois observé des évolutions positives ; toutefois les cas les plus fréquents ont révélé des situations, négativement orientées, qui appellent *a minima* une appréciation objective pour retourner la dynamique observée.

L'intérêt ou l'importance de cette appréciation justifie la mise en place d'outils destinés à faciliter, pour les responsables administratifs et techniques des AP, l'évaluation de certains acquis de la conservation. Par la force des choses, des interrogations en provenance des responsables de terrain se font jour et, en écho, des outils d'évaluation de l'efficacité de gestion sont élaborés.

Ce numéro de la lettre du projet APAO présente quelques-unes des problématiques nouvelles suscitées par de tels outils. Il semble donc intéressant de relayer certaines interrogations qui peuvent surgir. Trois d'entre elles paraissent suffisamment fortes pour être mises en exergue :

- Quels sont les outils actuellement disponibles pour apprécier l'efficacité de la gestion des AP ?
- Quelle garantie d'opérationnalité présentent-ils ?
- Quels éléments d'adaptabilité, par rapport au contexte particulier de chaque AP, montrent-ils ?

La pertinence de ces questionnements, si elle est reconnue, indique de façon évidente la nécessité de s'habituer aux processus d'évaluation, de susciter une expertise et des capacités d'appropriation des outils de la part des acteurs, à tous les niveaux, en vue la bonne gestion des AP. Il s'agit là d'un défi que cette publication se propose de formuler. Pour le relever, la participation du plus grand nombre est bien entendu, attendue.

■ Le programme APAO ■

■ L'UICN-BRAO vient de démarrer le programme « Aires protégées d'Afrique de l'Ouest » (APAO) qui vise l'amélioration des modes de gestion des aires protégées de la sous-région. L'ambition *in fine* est de créer un cercle vertueux permettant aux aires protégées les plus performantes d'être reconnues comme telles, de diffuser leur expérience, d'en tirer des bénéfices et de progresser encore, et en incitant les autres à s'engager dans les réformes qui leur permettront de prétendre, à terme, à cette reconnaissance. Il s'agit donc de mettre en place un système opérationnel et transparent de méthodes et pratiques d'évaluation de l'efficacité des aires protégées pour contribuer à l'amélioration de leurs modes de gouvernance, et à leur apport aux populations des territoires proches.

Le programme est en train de sélectionner, adapter, optimiser les outils, les méthodes et de

féderer les personnes ressources indispensables. Des évaluations d'un nombre représentatif d'aires protégées de la sous région commencent sur la base d'une démarche volontaire des pays concernés et d'une revue par les pairs (spécialistes de l'ensemble de la sous région). Les résultats de ces évaluations seront publiés et disponibles sur le site WEB du BRAO.

Le projet entend initier un cadre pour « labelliser / certifier » un nombre représentatif d'aires protégées de la sous région, sur la base du suivi/évaluation qui sera développé, et faciliter la diffusion des meilleures pratiques à partir de ces territoires (et de leur périphérie). Ces aires protégées pourront servir de modèle et de pilote pour l'ensemble des autres, et constituer des lieux d'innovation pour améliorer les modes de gestion. A cet effet, le programme offre aussi la possibilité de réaliser, suite aux évaluations les premières actions innovantes jugées pertinentes.

Egalement, le programme prévoit la mise en place de formations thématiques adaptées et d'un mastère spécialisé au niveau sous-régional, sur lequel nous reviendrons prochainement en détail

■ *Equipe d'évaluation* ■

L'équipe d'évaluation du programme APAO est composée de scientifiques ou de techniciens confirmés d'Afrique de l'Ouest, relevant de toutes les disciplines concernées par la gestion des ressources naturelles (forestiers, conservateurs, géographes, vétérinaires, économistes de l'environnement, sociologues, socio-économistes, etc.). Le profil puis le choix des évaluateurs est validé par le Comité Scientifique et Technique pour englober au mieux l'ensemble des thématiques à examiner.

Les évaluateurs sont formés lors d'ateliers et sur le terrain. Il peut leur être proposé une à plusieurs évaluations par an. Chaque membre de l'équipe d'évaluation a vocation, s'il n'en fait pas déjà partie, à devenir membre de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN. Ces évaluateurs interviennent sur une base bénévole.

Qu'est ce l'évaluation de l'efficacité de gestion ?

Il faut entendre « évaluation de l'efficacité » comme un moyen de :

- i) mesurer la **performance** d'une aire protégée et de sa périphérie (ou d'un système d'aires protégées) par rapport à sa raison d'être,
- ii) prendre des décisions adaptées et évolutives relatives à cette performance et faire évoluer le **contexte** de l'aire protégée,
- iii) améliorer ainsi l'atteinte des **objectifs**
- iv) être en mesure de **rendre des comptes** à tous les partenaires de la gestion des aires protégées (y compris locaux).

i) La performance de l'aire protégée (ou du système d'aires protégées) s'intéresse à ses résultats et impacts, qui incluent ses fonctions classiques de conservation, d'éducation environnementale, de récréation etc., mais également ses fonctions culturelles, sociales ou économiques...

ii) Le contexte est le cadre d'exécution de la gestion de l'aire protégée (ou du système). Il n'est pas figé et doit évoluer au fur et à mesure de l'avancée des connaissances et de l'évolution des vocations qu'on reconnaît aux aires protégées.

iii) Les objectifs sont ceux identifiés dans les processus de désignation de l'aire protégées, de planification, et dépendent des moyens et intrants dont bénéficie le territoire. Mais au-delà, ils regroupent des fonctions (développement social, économique, culturel, récréation, éducation, etc.), qui ne sont pas forcément prises en compte par les gestionnaires.

iv) L'évaluation permet la mesure des bénéfices (ou des coûts) issus de la gestion de l'aire protégée et sa comparaison aux efforts entrepris pour cela (par le gestionnaire, par les donateurs, par les populations...). Cette mesure est aussi la base de l'identification des moyens additionnels utiles.

■ Formation ■

■ Un diagnostic régional des besoins en formation pour les personnes impliquées dans la gestion des aires protégées est en cours pour mettre en adéquation les avis d'experts, les attentes des utilisateurs et les souhaits des personnels concernés.

Des formations jugées prioritaires seront assurées par le programme APAO sur la base des résultats des évaluations et des besoins identifiés. De courtes durées, elles ne vont concerner que des domaines étroitement liés à la gestion des aires protégées. Elles pourront porter par exemple sur la planification, la comptabilité, l'élaboration ou la conduite de projets, la préparation d'un plan d'affaires, la gestion de conflits, la conduite d'une équipe, l'information/communication notamment au niveau local, le SIG, le développement social, l'approche genre, l'écotourisme...

Le diagnostic régional permettra aussi de préparer la mise en place d'une formation de troisième cycle au niveau de la sous-région (année de spécialité du Mastère (M2) sous forme LMD) qui ouvrira ses portes à la rentrée 2008.

■ Quelles AP ? ■

Les évaluations peuvent porter :

- sur des sites dans tous les pays de la sous-région ;
- sur des systèmes de gestion nationaux, régionaux ou transfrontaliers d'aires protégées ;
- sur des réseaux spécifiques (par exemple sites du Programme sur l'Homme et la Biosphère).

Chaque évaluation est conduite par une équipe de trois à cinq « pairs », et repose essentiellement sur les échanges avec toutes les parties prenantes sur et autour de l'aire protégée. Elle est effectuée en étroite collaboration avec les gestionnaires en place. Une évaluation complète dure en général quelques jours.

Les demandes d'évaluation relèvent d'une démarche tout à fait volontaire. Le processus proposé n'est assorti d'aucune contrainte ou conditionnalité, sinon celle de rendre publics et accessibles tous les résultats.

Le programme APAO assume l'intégralité des coûts d'évaluation

■ Les appuis techniques ■

Compléter l'état des lieux sur des sites sélectionnés

Sur certains sujets particuliers et sur des sites spécifiques, le programme développera des études en liaison avec des instituts universitaires et centres de recherche. A titre d'exemple, ces études pourront porter sur :

- les dynamiques agraires dans les zones périphériques,
- l'impact socio-économique des aires protégées,
- la redistribution des bénéfices aux populations locales,
- les modes innovants de gestion (technique et financière) des aires protégées, en particulier ceux reposant sur le partenariat avec le secteur privé,
- le financement à long terme...

Accompagner l'amélioration de la gestion dans les sites pilotes

Sur un certain nombre de sites, des solutions vont être testées pour lever certains des freins à la gestion la plus efficace. Il pourra s'agir notamment :

- d'accompagner la production de documents essentiels à l'établissement d'un système de gestion (plan de gestion) ;
- de consultations pour la levée d'obstacles spécifiques (blocages institutionnels, législatifs ou juridiques freinant l'ouverture au secteur privé, l'accès contrôlé des ressources pour les communautés locales, le maintien de droits d'usage ou le partage des bénéfices avec les populations locales) ;
- d'interventions ponctuelles (techniques d'inventaires fiables ou de surveillance efficace, modèles de gestion des feux, équipements touristiques, aménagement des pâturages, nouveaux modes de gestion contractualisée des aires avec les populations, initiatives villageoises, associations de gestion des ressources naturelles et de la faune, gestion des conflits homme/animaux) ;
- de conseils et d'appui pour la collecte de fonds ou la préparation de projets...

■ *Le comité scientifique et technique* ■

Le programme est suivi par un comité scientifique et technique (CST), composé de membres issus de la CMAP, de la recherche ou du monde de la conservation. Il est composé pour le moment d'une dizaine de membres et évoluera au fur et à mesure des progrès du programme et de ses besoins. Le CST est associé aux décisions importantes du projet. Le CST a ainsi pour principales tâches de :

- valider l'ensemble des profils des candidats de l'équipe d'évaluateurs,
- contribuer à maintenir le niveau critique de compétence de l'ensemble des évaluateurs,
- assurer un suivi et une mise à jour des méthodes d'évaluation développées,
- valider le classement par catégories des types d'aires protégées à évaluer et le choix des AP retenues,
- approuver les études complémentaires et/ou de capitalisation à conduire à la suite des évaluations,
- valider la nature des formations complémentaires à dispenser et le contenu du mastère spécialisé,
- approuver la sélection des candidats à la formation de niveau mastère...

Composition du CST à la date du 1^{er} octobre 2007

- Catherine AUBERTIN : directrice de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), France, politiques d'environnement, Centre IRD d'Orléans,
- Nigel DUDLEY/Sue STOLTON : consultants Equilibrium, Angleterre, collaborant notamment à la mise en œuvre du programme « Enhancing Our Heritage » de l'UNESCO,
- Sylvie GOYET : directrice générale de la Fondation Internationale pour le Banc d'Arguin, France,
- Marc HOCKINGS : Professeur à l'Université du Queensland, Australie, chairman du groupe d'experts sur le Management Effectiveness Assessment de la CMAP,
- Jean-Claude JACQUES : coordonnateur du programme au Bureau UICN Europe, Bruxelles, expert en environnement,
- François LAMARQUE : vétérinaire spécialiste de la faune sauvage, ONCFS et IGF, France, expert en suivi de la faune,
- Paul NDIAYE : Professeur à l'Université Cheick Anta Diop, Sénégal, socio-géographe et spécialiste des parcs nationaux,
- Aimé NIANOGO : Directeur du bureau national de l'UICN, Burkina Faso,
- Marc PATRY : centre du PM de l'UNESCO, France, spécialiste pour le patrimoine naturel,
- Brice SINSIN : Professeur à l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin, vice-président de la CMAP pour l'Afrique de l'Ouest

AVIS DE VACANCE DE POSTE

TRAFFIC INTERNATIONAL (WWF)

TITRE : Chargé(e) de Programme Senior Afrique Centrale

LIEU : Yaoundé, Cameroun

DUREE : 18 mois, avec possibilité de prolongation

CLOTURE DES CANDIDATURES : 16 novembre 2007

TRAFFIC recherche un(e) chargé(e) de programme senior - temps plein- afin de mener à bien la mise en place et le développement de son nouveau programme en Afrique centrale. Le poste à pourvoir est situé à Yaoundé au Cameroun, et devra rendre compte au conseiller technique du développement du programme TRAFFIC en Afrique Centrale.

Les candidatures doivent être soumises, de préférence par email avec le sujet suivant « Job Application: Senior Programme Officer TCAF » à : traffic@trafficint.org + d'informations : <http://www.traffic.org>

■ *Agenda* ■

◆ Une mission d'évaluation du système des parcs de Mauritanie a eu lieu du 17 au 23 octobre 2007

◆ Une mission de présentation du programme APAO est prévue en novembre au Tchad.

■ *Nouvelles de nos partenaires : UNESCO/PM – Evaluation des Monts Nimba* ■

■ Lors de sa 30 session (Vilnius, 2006), le Comité du Patrimoine Mondial a demandé l'organisation d'une mission dans la réserve naturelle intégrale des Monts Nimba, en Guinée, dans le but d'évaluer l'état de conservation du bien, la mise en œuvre des recommandations de la mission de 1993 et de faire le point sur les activités minières dans l'enclave.

Une mission, réalisée par Guy Debonnet (UNESCO) et Gérard Collin (consultant UICN) en mai, a constaté que la pression qui s'exerce sur la réserve s'est accentuée depuis 1993. Le besoin en terres pour l'agriculture et l'élevage renforce la pratique traditionnelle du défrichement par le feu. Ces feux anthropiques passent régulièrement dans l'espace protégé. La surveillance du bien n'est pas assurée suffisamment pour dissuader les pratiques qui portent atteinte à son intégrité. Le programme de construction des postes de surveillance est achevé mais le recrutement des écogardes n'a pas encore eu lieu.

Le statut légal du territoire n'est toujours pas défini (le seul statut national existant est celui de réserve intégrale selon la loi coloniale de 1944).

Si une structure globale de gestion (le CEGENS) a bien été créée en 1995, elle n'est présente réellement sur place que depuis 2005. Les moyens qui lui sont alloués sont nettement insuffisants pour lui permettre d'assurer au minimum ses missions.

Les travaux de prospection en cours dans l'enclave minière ont largement repris les infrastructures mises en œuvre par des prospections antérieures: ils n'ont donc pas modifié profondément les impacts sur les milieux. Les précautions environnementales prises par le concessionnaire démontrent le soin qu'il souhaite apporter à la conservation des valeurs biologiques dans et hors l'enclave minière. Néanmoins, l'exploitation prévue pourrait avoir un impact important sur le Bien et doit être considérée comme une menace potentielle. L'étude d'impact semble être construite sur des bases scientifiques sérieuses qui devraient permettre un positionnement clair sur l'exploitation ou non des ressources.

Le programme de conservation de la conservation de

la biodiversité des monts Nimba, PNUD/GEF, envisagé dès 1993, n'a pu commencer réellement qu'à la fin de 2006. Ce retard contribue à un manque de lisibilité pour les populations riveraines des bénéficiaires qu'elles pourraient retirer du programme.

La mission a estimé que les valeurs universelles exceptionnelles pour lesquelles le site a été inscrit sont toujours présentes mais que les menaces se font de plus en plus sentir sur le massif. La mission a donc recommandé que la Réserve soit maintenue sur la Liste de patrimoine mondial en péril.

Elle a, en outre, développé ces recommandations :

- Clarifier le statut juridique du Bien, de l'enclave minière et de la réserve de biosphère
- Délimiter le Bien, matérialiser les limites et soumettre les limites définitives au Comité du PM
- Poursuivre le processus de l'étude d'impact environnemental pour le projet minier
- Renforcer les capacités du CEGENS sur le terrain
- Renforcer la surveillance du bien en coopération avec les communautés locales
- Mettre en place une zone tampon pour le Bien
- Mettre en place un système de suivi biologique et une base de données géoréférencées
- Relancer la coopération transfrontalière avec la Côte d'Ivoire et le Liberia
- Effectuer une étude de faisabilité pour la mise en place d'un mécanisme de financement durable
- Développer une stratégie de conservation pour la Forêt de Déré et les Collines de Bossou
- Mettre en place un plan de gestion pour le Bien et sa zone tampon ainsi que le reste de la réserve de biosphère

■ *Pour télécharger le rapport de la mission, cliquez sur :*
<http://www.iucn.org/themes/wcpa/wheritage/monitoring/Guinea-MontNimba.pdf>

► La Lettre des APAO ◀

Contacts : Geoffroy Mauvais

geoffroy.mauvais@iucn.org

Et : Aurélie Vieillefosse

aurelie.vieillefosse@iucn.org

UICN, Bureau régional Afrique de l'Ouest
Programme Aires protégées
BP 1618, Ouagadougou 01. BURKINA FASO
Tel : (226) 50.32.85.00

Merci pour vos contributions !